

(N° 76.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1858.

Rapport fait par M. DE BLOCK, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de grande Naturalisation faite par le sieur JEAN-JACQUES-ADOLPHE LE JEUNE, rentier à Verviers.

(Voir le N° 98 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Le Jeune, Jean-Jacques-Adolphe, par requête datée du 1^{er} juin 1856, demande la grande naturalisation.

Né à Vienne en Autriche, le 21 octobre 1828, d'un père belge, il a satisfait, comme Belge, à la milice nationale, en concourant au tirage à Verviers, pour la levée de 1847.

En 1852, à l'âge de 23 ans, il prit service en Autriche sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Roi, et cette circonstance lui fit perdre l'indigénat.

Le 27 mars 1855, il obtint, sur sa demande, démission de son grade et de son emploi de sous-lieutenant de 1^{re} classe au régiment de dragons n° 6, du comte de Fiquelmont.

Le 29 avril 1855, il contracta mariage avec la dame Pauline-Marie Weisz, à Pesth, en Hongrie, actuellement il habite tantôt à Dresde, tantôt à Berlin.

Le pétitionnaire paraît jouir d'une fortune considérable en Belgique. Tous les renseignements fournis sont favorables. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Dans sa séance du 3 mars 1858, la Chambre des Représentants a accueilli favorablement la prise en considération de cette demande par 64 suffrages contre 8.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer d'accorder la grande naturalisation au sieur Le Jeune, Jean-Jacques-Adolphe.

Le Rapporteur,
DE BLOCK.